

Lausanne, le 10 décembre 2010

Monsieur
Didier **Burkhalter**
Chef du département de l'Intérieur
Schwanengasse 2
3003 **Berne**

Restrictions dans le remboursement des verres de lunettes et des lentilles par la LAMAL

Monsieur le Chef du département,

La Société pédagogique vaudoise (SPV), alertée par certains de ses membres, relaie à votre endroit sa très forte préoccupation en regard de l'objet cité en titre.

Si le dépistage systématique des problèmes de vue a marqué une étape historique importante dans l'amélioration des compétences scolaires de nombreux enfants, rien ne serait pire que de voir des difficultés budgétaires conduire certaines familles à procéder à des choix tels que le renvoi de l'achat de lunettes - ou, surtout le renouvellement de celles-ci - à des « jours meilleurs ».

La SPV dénonce cette régression discriminatoire et ses conséquences potentielles sur le plan scolaire, notamment pour des familles par ailleurs déjà défavorisées.

Certaine de vos convictions, la SPV vous invite dès lors à tout mettre en oeuvre pour que cette décision soit reconsidérée.

Dans cette attente, la SPV vous présente, Monsieur le Chef du département, ses salutations respectueuses.

COMITÉ CANTONAL DE LA SPV

Jacques Daniélou
Président